



Secrétariat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

NOTRE POLITIQUE REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

***Développer l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation dans nos régions ;
résister contre la politique destructrice de la droite***

Nos régions, notre pays, notre monde sont soumis à des défis qui imposent de créer un nouveau modèle de développement. Défi économique, social, écologique, avec des inégalités croissantes et une pauvreté insupportable, un chômage croissant, des problèmes énergétiques et environnementaux. Nous ne pouvons perpétuer un système qui aggrave les crises. La prise de conscience citoyenne sur ces enjeux est très forte. Mais la droite n'y répond pas, et derrière quelques discours à dimension marketing elle continue à faire comme avant, au profit de ceux qui ont tout.

Pour le Parti Socialiste, la réponse aux défis auxquels nous sommes confrontés nécessite d'investir plus dans la connaissance. C'est une des raisons pour lesquelles nous soutenons une nouvelle politique pour l'enseignement supérieur et pour la recherche. Emancipation des individus, démocratisation, développement économique durable et solidaire, pour tout cela il faut plus de recherche, plus d'enseignement supérieur, plus d'innovation, pour développer de nouvelles connaissances et créer un nouveau modèle de société.

Les régions dirigées par la Parti Socialiste se sont fortement engagées dans le soutien à ce secteur. Bien que cela ne fasse pas partie de leurs compétences propres, les régions investissent aujourd'hui plus de 700 millions d'euros dans la recherche et l'enseignement supérieur. Elles y consacrent 40% du budget dédié aux compétences choisies. Elles ont développé des aides pour les étudiants, pour les doctorants, pour l'emploi des docteurs dans les entreprises, pour le soutien aux laboratoires publics, pour le développement de la recherche et de l'innovation dans les entreprises, en particulier dans les PME. Elles ont contribué au développement de l'offre de formation sur le territoire, permettant à de nombreux étudiants de milieu modeste d'accéder aux études supérieures. Elles ont défini des stratégies régionales pour la recherche et l'enseignement supérieur, et sont devenues des acteurs incontournables du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Or la politique gouvernementale de l'enseignement supérieur et de la recherche a connu ces dernières années de brutaux bouleversements qui, malgré les discours qui les ont accompagnés, l'ont profondément affaibli, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Cela a des conséquences économiques, sociales et culturelles qui sont graves pour toutes les régions.

En particulier, les conditions d'études rendent difficile la vie des étudiants, quand elles n'interdisent pas purement et simplement la poursuite de certains cursus ; la baisse du taux de poursuite d'études des bacheliers est préoccupante. La précarité croissante des jeunes diplômés les détourne des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, mettant ainsi en cause l'avenir. De plus, par aveuglement idéologique, le gouvernement croit que la mise en concurrence systématique des sites, des structures, des individus est la condition de l'efficacité alors qu'elle nuit au contraire à l'activité de recherche qui a besoin de coopération. De nombreux autres exemples montrent que la politique menée par le gouvernement est un échec et que les régions sont confrontées aux déficiences d'un Etat qui ne remplit plus ses obligations. La dernière trouvaille médiatique, le « grand emprunt », laisse croire que ce secteur bénéficiera de dizaines de milliards, alors qu'il n'en touchera que les intérêts générés par ces milliards, c'est-à-dire quelques centaines de millions.

Une autre politique est possible et nécessaire. Le Parti Socialiste a pris position pour le remplacement de la loi sur la recherche et de la loi LRU par une nouvelle loi de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que pour la mise en place d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique. C'est pourquoi les régions de gauche apporteront leur soutien politique à ceux qui réclament à l'Etat les crédits et les emplois publics nécessaires au fonctionnement des universités et de la recherche. Mais nous ne restons pas inactifs dans les lieux où nous exerçons nos responsabilités. La politique des régions de gauche doit garantir les valeurs qui sont les nôtres : l'émancipation par le savoir et la connaissance, la justice sociale et les libertés académiques. Elle doit contribuer à résister à la politique destructive de la droite.

Alors que de très nombreux étudiants sont obligés d'être salariés pour payer leurs études, les régions de gauche doivent accentuer leurs politiques d'aides (bourses, dépenses de santé ou de transports, logement) pour sécuriser leurs parcours et créer les conditions de leur réussite.

Alors que le gouvernement détruit de l'emploi scientifique dans le public et en laisse détruire dans le privé, les régions peuvent renforcer les aides aux jeunes chercheurs et mettre en place des dispositifs incitatifs à l'embauche des jeunes docteurs dans le privé.

Alors que les milliards annoncés par le gouvernement sont fondés sur des subterfuges comptables et une réalité sur le terrain très éloignée des discours, les régions continueront à soutenir l'ESR qui est un investissement pour l'avenir. D'ores et déjà, c'est plus de 700 millions d'euros qui sont dépensés annuellement par les régions pour la recherche universitaire. Dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région (CPER), la part des dépenses des régions consacrée à l'ESR est souvent supérieure à celle de l'Etat.

- Alors que le gouvernement a montré sa surdité aux désirs exprimés par le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, les régions doivent être exemplaires dans leurs capacités de dialogue permanent avec tous les acteurs concernés, qu'ils soient issus d'universités, d'organismes de recherche, de syndicats, d'associations ou du tissu industriel innovant. En particulier, elles peuvent proposer des procédures de décisions transparentes qui redonnent la parole à la communauté scientifique et y associent les associations citoyennes et les collectivités locales.
- Alors que « l'autonomie offerte aux universités » par le gouvernement cache en fait son désengagement financier et la recentralisation des décisions stratégiques, les régions accompagnent le développement de l'ensemble des structures implantées sur leurs territoires.
- Alors que le gouvernement développe une stratégie de concentration territoriale et une refonte des systèmes d'allocations de ressources mettant systématiquement en concurrence nos institutions universitaires, ce qui remet en cause le cadre national des diplômes, nos régions refusent que les laissés-pour-compte de cette politique, en premier lieu les étudiants vivant loin des métropoles universitaires, soient abandonnés. Elles conduisent une réelle politique d'aménagement du territoire en soutenant les opérations de coopération inter-sites et s'engagent pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.
- Alors que l'Etat paraît incapable de mener une véritable politique industrielle, distribuant les milliards de façon aveugle aux entreprises, sans aucun effet d'entraînement sur l'innovation en France, les régions doivent renforcer leurs dispositifs d'aide à l'innovation, notamment en direction des PME régionales. Elles développeront la coopération inter-régions et faciliteront la mise en réseau des pôles de compétitivité et d'éco-technologie.
- Alors que le gouvernement soumet la recherche à un pilotage de plus en plus rigide, les régions doivent garantir la liberté de recherche aux acteurs de l'ESR qu'elles soutiennent. Elles réaffirment que la condition nécessaire d'une innovation puissante et créatrice d'emplois est une recherche fondamentale forte.
- Alors que le gouvernement réduit la formation à un transfert de compétences, les socialistes rappellent que le savoir et la connaissance sont avant tout essentiels à l'émancipation de l'homme. Les régions doivent mener des actions de valorisation sociale et culturelle des savoirs élaborés dans les structures d'enseignement supérieur et de recherche sur leur territoire et faciliteront le partenariat entre ces institutions académiques et les associations citoyennes.

Notre méthode : La transparence des choix

Une politique se nourrit d'orientations, de propositions, mais repose aussi sur une méthode de gouvernement. Au niveau régional, nous souhaitons une évolution des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur afin qu'ils répondent à la définition qui en était faite lors des Etats généraux de la Recherche en 2004. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, aussi bien en termes démocratiques, de contours, d'absence de participation d'acteurs majeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. En attendant qu'une alternance politique nationale nous permette de transformer cette situation, nous élaborerons les choix scientifiques de la région au sein du Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation (CCRRESTI).

- Mise en place en début de mandature d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : une démarche de concertation appuyée sur des assises régionales.
- Revalorisation du rôle du CCRESTI, regroupant des représentants de la communauté universitaire, des élus locaux, du tissu industriel, social et culturel et des associations représentatives. Il conseillera la Région sur la base des choix élaborés par le schéma régional.
- Transparence des modalités d'attribution des soutiens accordés par la région.
- Cohérence entre les orientations régionales et les positions défendues par élus régionaux siégeant dans les instances des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Nos propositions

Inciter, encourager, accompagner, accueillir, fédérer, enraciner, développer, valoriser, échanger : Des régions attractives et rayonnantes

1) Inciter, encourager, accompagner les étudiants.

La vie étudiante doit être l'objet de toutes les attentions des régions car elle est un des facteurs majeurs de la réussite des cursus. L'enseignement supérieur accueille près de la moitié d'une classe d'âge et nombreux sont les étudiants qui connaissent aujourd'hui la précarité et de grandes difficultés financières et sociales : 20000 étudiants sont en situation de pauvreté grave et durable selon l'OVE. Les régions doivent renforcer les mesures permettant de sécuriser et d'accompagner socialement le parcours des jeunes s'engageant dans des études supérieures afin d'améliorer la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur et de leur offrir des conditions de vie étudiante décentes.

- **Aide à l'orientation et à l'entrée dans le supérieur** : des dotations seront attribuées aux lycées et aux universités et à des associations afin de créer des échanges entre ces établissements (visites, conférences de culture scientifique dans les lycées...) et de soutenir les initiatives améliorant le dispositif d'orientation
- **Soutien financier direct** :
 - amplification des systèmes de bourses destinées aux étudiants les plus démunis
 - mise en place de contrats pour des étudiants s'engageant dans les métiers de l'enseignement. Ces contrats imposeront à l'étudiant de suivre une formation le conduisant à ces métiers et de passer les concours de recrutement. En contrepartie, l'étudiant interviendra dans des structures d'aide aux élèves en difficulté.
 - contribution aux frais engagés pour participer à des épreuves de concours (déplacements, frais d'hôtel..)
 - développement d'offres de transport à prix réduit.
- **Amélioration des conditions d'études** :
 - « chèque-livres » à la rentrée pour acheter des ouvrages nécessaires à la formation suivie
 - soutien financier aux bibliothèques pour l'achat de livres permettant des prêts très longue durée et pour élargir les heures d'ouverture de bibliothèques (éventuellement en recourant à des emplois-étudiants pour étudiants Master).
 - aide à l'acquisition d'un ordinateur performant pour réduire la fracture numérique
 - création d'espaces multi-média à connexion haut-débit destinés aux étudiants au sein des cités universitaires

- **Développement de la formation continue universitaire**

- Développer conjointement avec les établissements d'enseignement supérieur une offre de formation continue diversifiée répondant aux besoins du tissu régional, à destination des publics adultes ayant choisi une reconversion ou visant une promotion sociale
- Soutenir le développement du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) auprès des établissements d'enseignement supérieur en valorisant le potentiel de formation et de recherche existant et en développant des projets communs en formation
- Contribution au financement des formations continues en particulier pour les demandeurs d'emploi et certaines catégories de salariés dans des situations précaires

- **Santé et prévention :**

- Développer des « maisons de la Santé » sur les lieux d'études
- Mise en place de dispositifs d'aide permettant d'améliorer la qualité et la valeur diététique de la restauration, notamment l'usage de produits issus de la culture biologique, en partenariat avec les CROUS.

- **Logement :**

- Etablissement d'un Schéma Régional du logement étudiant
- Soutien à des projets spécifiquement conçus pour la colocation, développement du logement chez l'habitant pour rapprocher les étudiants de leur lieu d'étude (notamment en développant la mise en relation intergénérationnelle).
- Création d'un fonds de cautionnement pour les locations
- Création d'un fond pour faciliter l'accès au logement des étudiants ayant de faibles ressources.
- Développer un site WEB dédié aux échanges de logements entre les étudiants internationaux.

- **Soutien « culturel »**, en coordination avec les actions culturelles

- Encourager le Sport universitaire: gratuité des licences sportives, soutien aux épreuves universitaires, contributions aux infrastructures.
- Crédits spécifiques d'aide au développement des associations étudiantes.

- **Aide à la mobilité internationale**

- Encourager la mobilité internationale des étudiants (BTS, IUT, de BAC+3 à BAC +5) enrichissant leur parcours de formation.

2) Accompagner, accueillir les jeunes chercheurs.

Les jeunes chercheurs en formation connaissent des conditions de précarité de plus en plus longues tandis que ceux qui ont été recrutés comme titulaire ont des revenus qui restent modestes. Les régions, par des soutiens financiers spécifiques, peuvent accompagner les doctorants et les aider dans la recherche de leur premier emploi. Pour favoriser le développement territorial de la recherche, elles sauront aussi accueillir et faciliter l'installation des jeunes chercheurs venant d'être titularisés dans leurs territoires.

- **Pour les doctorants :**

- Poursuite de la politique active de financement d'allocations de recherche sur les thématiques prioritaires de la région, éventuellement en partenariat avec des PME.
- Soutiens aux « monitorats » apportant réellement une valeur ajoutée à la formation des doctorants (Dans les services d'universités ou organismes de recherche, dans les CRITT, dans les entreprises en liant les soutiens à l'embauche de docteurs).
- Reconnaissance du travail de thèse : versement d'une prime à la soutenance, destinée à aider les nouveaux docteurs à valoriser leur travaux : diffusion des résultats, édition de la thèse, participation à un colloque...

- **Pour les docteurs en recherche d'emploi :**

- Participation financière aux actions d'information organisées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les associations oeuvrant pour l'insertion professionnelle des doctorants.

- Soutien des jeunes docteurs formés dans la région en finançant leur déplacement pour les auditions d'embauche.
- Politique d'incitation à l'embauche de jeunes docteurs. Intégration de critères d'embauche de docteurs dans les soutiens apportés par les régions à la recherche et à l'innovation des entreprises. Les régions peuvent également favoriser l'accès des docteurs aux métiers administratifs et techniques de la région dans des postes qui correspondent à leur niveau de qualification.

- **Pour les docteurs venant d'être titularisés :**

- « Chèque Bienvenue » pour les jeunes chercheurs titularisés pour les aider à s'installer de façon pérenne dans la région.
- Fonds de cautionnement pour les locations

3) Fédérer, enracer, la Recherche et l'Enseignement supérieur

Pour favoriser la viabilité d'un maillage régional et fédérer les structures d'enseignement supérieur et de recherche de leur territoire, les régions engageront des moyens pour aider à faire vivre réellement et à faire coopérer les différents sites

- **Enracinement du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur.**

- Développement immobilier des établissements universitaires et de recherche avec une forte priorité pour les équipements participant à la vie étudiante (bibliothèques, équipements sportifs, maison de santé, restaurants...)
- Participation significative à l'investissement direct dans le soutien aux équipements des laboratoires

- **Encourager la structuration et fédérer la mise en réseau des sites du territoire.**

- Soutien spécifique à des projets favorisant la coopération entre laboratoires de la région dispersés sur plusieurs sites.
- Soutiens financiers pour les personnels devant se déplacer sur plusieurs sites, en particulier pour favoriser l'activité de recherche des enseignants-chercheurs dont le lieu d'enseignement n'est pas propice à celle-ci..
- développement de coopérations inter-régionales, voire transfrontalières.

4) Inciter, encourager et développer la Recherche

Les régions doivent favoriser les activités de recherche : ce sont des enjeux prioritaires pour leurs territoires. Toutes les disciplines sont concernées. Un équilibre entre des financements sur des thèmes prioritaires, liés aux enjeux de développement régional, et des financements libres, sera respecté.

- **Soutien financier à la recherche**

- Soutien financier à des projets relevant de Domaines d'Intérêt Majeurs de la région en partenariat étroit avec les laboratoires concernés
- Soutien financier à des projets initiant des recherches permettant le développement des pôles de compétitivité.
- Soutien aux Projets de recherche des Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation.
- Soutien financier à des projets de recherche fondamentale d'intérêt particulier pour la région et ne pouvant pas être financés autrement (en SHS notamment).

- **Ouverture internationale :**

- Construction de résidences internationales d'accueil
- Financement de séjours de scientifiques étrangers
- Soutien à l'accueil des chercheurs étrangers ou Français expatriés
- Aide à l'élaboration des demandes de contrats européens

5) Valoriser la Recherche, échanger des savoirs

Les régions doivent faire profiter les citoyens de la richesse intellectuelle apportée par la présence sur leurs territoires d'universités et de centres de recherche, en lien avec les axes principaux de leur politique : développement durable, développement économique, réduction des inégalités,

émancipation sociale et culturelle. Elles valoriseront les travaux de ces institutions académiques, aussi bien sur le plan économique que sociétal et culturel.

- **Valorisation Sociale :**

- Soutien à des projets de recherche autour des enjeux sociaux de la région et reposant sur des partenariats entre chercheurs, acteurs socioprofessionnels et acteurs de la société civile.

- **Valorisation Culturelle : Développer une Société de la Connaissance solidaire**

- Mise en place de Plates-formes régionales associant toutes les parties prenantes (université, associations de culture scientifique, technique et industrielles au sens large, élus, entreprises, éducation, culture) visant à mieux partager les savoirs et construire des actions de sensibilisation et de mobilisation des habitants. Ces plates-formes, appuyées sur des structures existantes et centrées sur des programmes pourraient être thématiques ou généralistes, permanentes ou temporaires, selon les cas. Elles pourraient labelliser et soutenir des actions auprès du grand public (conférence citoyenne, manifestations itinérantes ou annuelles de vulgarisation, micro-crédit de type « Passion Recherche »).

- Organisation de colloques grand public, dans divers domaines des sciences et des humanités, permettant la rencontre entre universitaires confirmés, doctorants ou jeunes docteurs, et citoyens sur des thèmes de recherche choisis par le Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation.

- **Valorisation Economique : l'Innovation**

- Renforcement des structures d'échanges Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT) ou Agence Régionale d'Innovation (ARI). En particulier, financement sur contrat de 3 ans de jeunes docteurs voulant se former aux métiers de transfert technologique (en complément des postes de moniteurs).

- Soutien aux infrastructures ou à des projets de recherche communs à des laboratoires et à des entreprises appartenant au pôle de compétitivité. Aides aux incubateurs publics adossés à des universités, des organismes de recherche ou des agences de développement économiques.

- Aides aux porteurs de projets de création d'entreprise innovante valorisant des travaux de recherche publique régionale, en particulier un prêt à taux 0 pour augmenter les fonds propres. Aide au dépôt de brevets (recherche de marque et d'antériorité, état de la technique). Aide à la réalisation d'études de pré-faisabilité et de faisabilité technologique

- Aide à l'innovation pour les TPE et les PME avec des co-financements de 3 ans pour de jeunes docteurs embauchés dans des entreprises régionales mais accueillis dans des laboratoires universitaires pour faciliter le transfert technologique.

- Commande publique dans certains secteurs innovants, notamment dans le secteur du développement durable.